



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT  
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL COMMUNAL DU 24.04.2017.**

PRESENTS :

Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f.-Présidente ;  
MM. Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Mme Chantal BERTOUILLE et M. Francis GAQUIERE, Echevins ;  
MM. José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mmes Alice LEEUWERCK, Carine HEYTE-STAMPER, MM. Philippe MOUTON, Stéphane DEJONGHE, André GOBEYN, Mme Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, M. David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS, Marion HOF, Charlotte GRUSON, MM. Eric DEVOS, Patrick DOMICENT, Mmes Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Fabienne COPPIN et M. Alain DEBRUYNE, Conseillers Communaux ;  
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

-----

Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre empêché, Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, Messieurs Didier SOETE et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, sont excusés.

-----

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.05 heures sous la présidence de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 14.04.2017.

-----

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

**PS-ECOLO – ACTION – MR**

-----

Préalablement à l'examen des points repris à l'ordre du jour de cette séance, Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communal que Monsieur David WERQUIN, Conseiller Communal effectif, est démissionnaire à dater de ce jour et propose d'en prendre acte officiellement :

Voir annexe.

Madame la Présidente propose ensuite de procéder à l'installation et à la prestation de serment de Monsieur Alain DEBRUYNE, deuxième suppléant de la liste n°10, celle-ci étant la même que celle à laquelle appartenait le Conseiller démissionnaire :

Voir annexe.

Madame la Présidente souhaite un bon mandat à Monsieur Alain DEBRUYNE, Conseiller Communal, l'invite ensuite à prendre part aux travaux de la présente assemblée et propose enfin au Conseil de passer à l'ordre du jour proprement dit.

Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, entre en séance.

**1<sup>er</sup> objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 27.03.2017.**

A l'unanimité, le Conseil approuve le P.V. de la séance du Conseil Communal du 27.03.2017, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 27.03.2017 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

**2<sup>e</sup> objet : Route régionale N336 – rue Pierre de Simpel. Traversée de Comines-Warneton (section Warneton). Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière. Instauration d'une limitation de tonnage à 3,5 T entre les PM 12.607 et 12.808. Arrêté ministériel. Avis. Décision.**

Madame la Présidente propose au Conseil d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel instaurant, sur la route régionale N336, une limitation de tonnage à 3,5 T entre les points métriques 12.607 et 12.808.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, estime qu'il serait intéressant de déjà placer une signalisation indiquant cette mesure au niveau de la route expresse.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite savoir où cette pré-signalisation serait placée, si des contacts ont été pris avec les autorités françaises et si des contrôles seront effectués. Elle estime qu'il serait utile qu'un plan global et durable en matière de mobilité soit mis sur pied.

Madame la Présidente précise :

-que s'agissant de voiries régionales, ce sont les services du S.P.W. qui détermineront les emplacements pour la signalisation et la pré-signalisation qui leur paraîtront les plus adéquats ;

-que des contacts ont été pris avec les instances françaises (communes, Préfecture, ...), en concertation avec les services du S.P.W., que des contrôles ont déjà été effectués et qu'une pré-signalisation a déjà été placée à Warneton-France, au niveau du magasin « Match » ;

-qu'une solution générale (mise à 90 km/h de la RN58, installation de radar-tronçons et signature d'un protocole d'accord entre les autorités administratives, policières et judiciaires, ...), englobant le projet d'arrêté soumis à l'avis de la présente assemblée, est en voie de finalisation, suite à de nombreux contacts pris. Elle précise que ces objets seront traités lors d'une prochaine séance du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**3<sup>e</sup> objet : Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert. Compte pour l'année 2016. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**4<sup>e</sup> objet : Fabrique d'Eglise Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen. Compte pour l'année 2016. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**5<sup>e</sup> objet : Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Bas-Warneton. Compte pour l'année 2016. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**6<sup>e</sup> objet : Finances communales. Comptes budgétaires et de résultats pour l'exercice 2016. Bilan au 31 décembre 2016 et synthèse analytique. Approbation. Décision.**

Madame la Présidente invite Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier, à présenter, en vue de leur approbation, les documents comptables suivants : comptes budgétaires et de résultats pour l'exercice 2016, bilan au 31 décembre 2016 et synthèse analytique. Elle précise que ces documents ont été examinés en détail lors de la Commission Communale des Finances en séance du 19.04.2017.

Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier, développe et détaille comme suit ces documents comptables :

<u>COMPTE BUDGETAIRE 2016</u>			
		<b>Résultat budgétaire</b>	
		Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets	+	29.262.380,05	11.111.801,83
Engagements	-	23.773.972,52	9.101.474,25
<b>+ Excédent/- Déficit budgétaire</b>	<b>=</b>	<b>+ 5.355.104,16</b>	<b>+ 2.010.327,58</b>
		<b>Résultat comptable</b>	
		Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets	+	29.262.380,05	11.111.801,83
Imputations	-	23.489.613,88	3.145.122,66
<b>+ Excédent/- Déficit budgétaire</b>	<b>=</b>	<b>+ 5.639.462,80</b>	<b>+ 7.966.679,17</b>

<u>COMPTE DE RESULTATS 2016</u>			
		<b>Charges courantes</b>	<b>Produits courants</b>
		21.951.381	23.472.447
<b>Boni courant</b>	<b>+</b>	<b>1.521.066</b>	
		<b>Charges non décaissées</b>	<b>Produits non encaissés</b>
		2.145.748	1.538.341
<b>Boni d'exploitation</b>	<b>+</b>	<b>913.659</b>	
		<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>Produits exceptionnels</b>
		2.343.878	3.942.569
<b>Boni exceptionnel</b>	<b>+</b>	<b>1.598.691</b>	
		<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
		26.441.007	28.953.357
<b>Boni de l'exercice</b>	<b>+</b>	<b>2.512.350</b>	

<u>BILAN 2016</u>			
	<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>
Actifs immobilisés	73.269.573	Fonds propres	78.430.251
Actifs circulants	16.185.702	Dettes	11.025.024
<b>TOTAL</b>	<b>89.455.275</b>		<b>89.455.275</b>

## **Dia 2 – Compte budgétaire**

Au niveau du compte budgétaire, instrument de mesure de l'exécution du budget, celui-ci dégage deux résultats :

-le résultat budgétaire, à savoir l'ensemble des droits constatés nets – les engagements, s'élève à 5.355.104 € (5.278.368 € en 2015) et sera injecté dans le budget 2017 par voie de modification budgétaire en corrigeant le boni des exercices antérieurs ;

-le résultat comptable, à savoir les droits constatés nets – les imputations, s'élève à 5.639.463 € (5.558.679 € en 2015) et qui sera reporté au compte 2017.

La différence entre les 2 résultats constitue l'ensemble des crédits reportés, c'est-à-dire engagés mais non imputés.

## **Dia 3 – Résultat budgétaire à l'exercice propre**

Le présent graphique précise l'évolution du résultat budgétaire ordinaire à l'exercice propre depuis 2013, celui-ci ne tient donc pas compte des exercices antérieurs et des prélèvements.

Le résultat à l'exercice propre s'établit à + 1.395.675 € et est en nette augmentation (194%) par rapport à 2015. La hausse du résultat à l'exercice propre est essentiellement due à l'augmentation des impôts centralisés (IPP, PrI, ...) par rapport à l'exercice précédent.

## **Dia 4 – Résultats budgétaires et comptables généraux**

Le présent graphique précise l'évolution du résultat budgétaire ordinaire global depuis 2013 qui s'établit à 5.355.104 € et est en légère hausse par rapport à 2015.

Il est important de souligner qu'en 2016, le fonds de réserve extraordinaire a été alimenté d'un montant de 1.500.00,00 €, ce qui n'est pas sans conséquence sur le résultat global.

## **Dia 5 – Résultats budgétaires et comptables généraux**

Ce graphique reprend :

-d'une part, l'histogramme des dépenses/recettes et du résultat à l'exercice propre depuis 2010 ;

-et d'autre part, les courbes des résultats budgétaires et comptables généraux, c'est-à-dire les résultats de l'exercice propre auxquels on ajoute les opérations de prélèvements et les résultats des exercices antérieurs.

## **Dia 6 – Ventilation économique – exercice propre - Dépenses**

Cette dia reprend les dépenses ordinaires à l'exercice propre depuis 2013 avec ventilation par groupe économique, les variations en % d'une année à l'autre ainsi que le % dans les dépenses ordinaires.

Du total des dépenses globales à l'exercice propre, les dépenses de personnel représentent 45,50%, les dépenses de fonctionnement 11,07%, de transferts 37,52% et de dette 5,90%. Elles augmentent de 0,23% à l'exercice propre.

**De manière globale, les dépenses diminuent de 5,21% par rapport à 2015.**

Par rapport à 2015, on constate une hausse sensible des dépenses de fonctionnement (6,3%) et une diminution des dépenses de dettes (-5,7%).

## **Dia 7 – Ventilation économique – exercice propre - Recettes**

Cette dia reprend les recettes ordinaires à l'exercice propre depuis 2013 avec ventilation par groupe économique, les variations en % d'une année à l'autre ainsi que le % dans les recettes ordinaires.

Du total des recettes globales à l'exercice propre, les recettes de prestations représentent 4,90%, les recettes de transferts 90,89% et de dette 4,21%.

**Elles augmentent de 14,42% à l'exercice propre.**

**De manière globale, les recettes ordinaires diminuent de 4,05% par rapport à 2015.**

Par rapport à 2015, on remarque une hausse sensible dans chacun des groupes économiques et plus particulièrement au niveau des recettes de transferts (14,7%).

## **Dia 8 – Evolution des dépenses (Personnel)**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 9.981.614 €, représentent 45,50 % des dépenses ordinaires à l'exercice propre et sont en légère hausse (1,07%) par rapport à 2015.

## **Dia 9 – Evolution des dépenses (Personnel)**

La présente dia reprend le coût net des dépenses de personnel et des mandataires depuis 2013, celui-ci a augmenté de 3,83% par rapport à 2015. Les recettes de personnel sont fonction de la perception des subsides APE, PTP, AWIPH, ACTIVA, ...

Elle est accompagnée d'un tableau reprenant :

- le nombre moyen d'équivalents temps plein ;
- le coût moyen par équivalent temps plein ;
- le rapport coût net/volume des dépenses ordinaires ;
- et l'évolution en pourcentage des dépenses brutes, recettes et coût net

et ce, depuis 2013.

Le coût net moyen par équivalent temps plein est de 31.010,45 € en 2016 et est pratiquement égal à 2015.

## **Dia 10 – Evolution des dépenses (Fonctionnement)**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2.429.300 € et représentent 11,07% des dépenses ordinaires. Elles sont en hausse sensible (+6,29%) par rapport à 2015.

Les principaux postes en progression sont :

- frais administratifs IPP (+ 64%) ;
- déchets (+ 64% traitement déchets inertes Pont Badou 30.000 €) ;
- frais de correspondance (+ 13%) ;
- consommation eau (57% - Régul. consommation salles des sports), chauffage et électricité (+ 10%), éclairage public (+17%) ; ...

Certains postes sont cependant en diminution significative :

- carburant (- 9%) ;
- frais gestion informatique (- 28%) ;
- travaux et fourniture voirie (- 20%).

## **Dia 11 – Evolution des dépenses (Transferts)**

Les dépenses de transfert s'élèvent à 8.231.349 € et représentent 37,52% des dépenses ordinaires et sont en légère baisse de 12,46% (- 1,45%) par rapport à 2015.

Les mouvements significatifs sont :

- hausse de l'intervention dans le traitement des déchets (+15% - cotisation lpalle parc à conteneurs, taxe de substitution) et des cotisations aux intercommunales (+ 24% - cotisation No Télé) ;
- baisse des subventions aux associations (- 7%) et postes « autres » (- 15% - moins de non-valeurs par rapport à 2015).

### **Dia 12 – Evolution des dépenses (Dettes)**

Les dépenses de la dette s'élèvent à 1.451.683 €, représentent 5,90% des dépenses ordinaires et sont en baisse de 5,72% par rapport à 2015.

On remarque la légère baisse de la dette à LT depuis 2013.

### **Dia 13 – Evolution des recettes (Prestations – Dette)**

Cette dia reprend les recettes ordinaires de prestations et de dette.

Au niveau des prestations, hausse sensible du poste « location patrimoine » (100%) par rapport à 2015. Le droit relatif à la location des bâtiments 2016 à la zone de secours ZSWAPI a été comptabilisé (attention non perçu). Hausse également au niveau des recettes des installations culturelles et sportives (37%) et 14% pour le poste redevance voirie, notes de crédit ...

Au niveau des recettes de la dette, on remarquera une baisse des intérêts créditeurs (- 23,35%) et une stabilisation des dividendes des intercommunales.

### **Dia 14 – Evolution des recettes (Transferts)**

Elles sont en hausse sensible (14,83%) par rapport à 2015.

C'est évidemment principalement la progression importante des recettes des impôts centralisés (IPP et Pr I) qui ont impacté le résultat 2016 à la hausse.

Pr I : + 24,22% par rapport à 2015

IPP : + 64% par rapport à 2015

Il est recommandé d'être prudent sur ces augmentations qui se rapportent peut-être plus à un meilleur enrôlement 2016 et une régularisation par rapport à un faible enrôlement en 2015.

La diminution des recettes relatives à l'enseignement s'explique par la création d'un droit de subvention comptabilisé en 2017 qui avait trait à l'exercice 2016.

### **Dias 15 – Compte de résultats**

Le tableau reprend l'ensemble des chiffres des différents résultats de l'exercice.

Le compte de résultats de l'année 2016 présente donc :

- un boni courant de 1.521.066 € ;
- un boni d'exploitation de 913.659 € après opérations de redressement ;
- un boni exceptionnel de 1.598.691 € ;

pour un montant total des charges de 26.441.007 € et des produits de 28.953.357€,

soit un boni de l'exercice de 2.512.350 € (mali de 2.604.245 € en 2015).

### **Dia 16 – Evolution du résultat de l'exercice**

Le diagramme reprend l'évolution du résultat de l'exercice depuis 2010.

### **Dia 17 – Analyse des charges**

Ce tableau reprend l'ensemble des charges avec variations les plus significatives entre 2014 et 2015.

Au niveau des charges courantes, on remarque une hausse de 8,55% des subsides accordés, de 4,66% des achats de matières et une nette diminution de services -17,75%.

Les charges courantes sont en augmentation de 1,06%.

A noter l'alimentation de 1.500.000 € pour le fonds de réserve extraordinaire et des charges exceptionnelles en baisse de 90,00% (moins de non-valeurs du service ordinaire).

### **Dia 18 – Analyse des produits**

Ce tableau reprend l'ensemble des produits avec variations les plus significatives entre 2015 et 2016.

Au niveau des produits courants, on remarque évidemment la hausse de 33% des produits de la fiscalité et 26% au niveau des produits d'exploitation.

Les produits courants sont en hausse de 14,52%.

A noter également le volume important du prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire par rapport à 2015.

### **Dia 19 – Investissements**

Ce tableau reprend les investissements (extraordinaires) sur les 4 dernières années ainsi que le financement utilisé : emprunts, subside, autofinancement (fds de rés. extra).

Les montants engagés à l'extraordinaire sont donc couverts de la manière suivante :

- fds de rés. extra : 50% ;
- emprunts : 22% ;
- subsides : 28%.

### **Dia 20 – Réserves et provisions**

Cette dia reprend le détail des fonds de réserve ordinaire et extraordinaire.

Pour rappel, le fonds de réserve extraordinaire a été alimenté d'un montant de 1.500.000 € en 2016 (prélèvement de l'ordinaire) et s'élève donc au 31.12.2016 à 4.618.883 €.

### **Dia 21 – Trésorerie**

Cette dia reprend le détail et le rendement net de la trésorerie depuis 2013.

La trésorerie courante est en hausse de 1,34% par rapport à 2015.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'en fonction de l'utilisation pratiquement systématique de la trésorerie ordinaire pour financer les projets extraordinaires et de reconstituer celle-ci en fin de projet, ladite trésorerie ne reflète pas la réalité et devrait être plus conséquente. De plus, comme vu plus haut, les investissements subsidiés type CRAC, UREBA et SOWAFINAL sont supportés eux aussi momentanément par la trésorerie ordinaire. Enfin, pour rappel, la Ville a procédé à une avance de trésorerie récupérable auprès de la Régie foncière autonome (650.000 €) dont une partie doit encore être reconstituée à ce jour (350.000 €).

Le rendement net de la trésorerie a diminué de 25% par rapport à 2015 et est évidemment dépendante des intérêts. ».

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite savoir, au vu de la bonne santé financière de la Ville, si les investissements consentis dans les domaines énergétiques se sont avérés utiles. Il demande qu'une étude sérieuse soit menée, au vu des nombreux

plaignants, sur la solidité et la qualité des sacs-poubelle au vu de leur coût et souhaite que la taxe communale sur les frateries soit revue à la baisse.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, rappelle que les frateries sont des entreprises de taille modeste, s'interroge sur les nuisances produites par ces établissements (dépôts de graisse, ...) et rejoint Monsieur Eric DEVOS sur ce point.

Madame la Présidente précise que les investissements effectués dans les domaines énergétiques sont subsidiés et que l'obtention de ces subsides est subordonnée à la validation d'une étude prévisionnelle sur la réduction, sur le long terme, de consommation d'énergie(s).

Monsieur Francis GAQUIERE, Echevin, rappelle qu'en matière de déchets, le principe dit « du coût-vérité » doit impérativement être respecté et qu'un certain usage de ces sacs doit être respecté (poids, ...). Il précise qu'il peut arriver de tomber sur des sacs de moindre qualité, ceux-ci étant fabriqués à la chaîne.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, précise que la solidité et la qualité des sacs-poubelle font l'objet de vérifications et qu'en ce qui concerne la taxe sur les frateries, le Ministre Paul FURLAN incite, par circulaire, les communes à taxer ce type d'établissement, qu'il est fréquent que des canalisations doivent faire l'objet, pour cause de bouchon de graisse, d'une intervention et que les emballages de frites se retrouvent dans les poubelles publiques. Il rappelle que les débats sur les taxes ont déjà eu lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**7<sup>e</sup> objet : Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2017. Projets. Examen et vote. Décision.**

Madame la Présidente invite Monsieur Didier VANDESKELDE à détailler les projets de modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2017. Elle précise que ces documents ont été examinés en détail lors de la Commission Communale des Finances réunie en sa séance du 19.04.2017.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant les Finances dans ses attributions, intervient comme suit :

*« Ces modifications budgétaires ont été examinées en détail lors de la séance du mercredi 19 avril 2017 de la Commission Communale des Finances, à laquelle chaque membre du Conseil Communal a été invité. »*

*L'objet principal de ces modifications budgétaires est l'incorporation, dans les budgets 2017, des résultats des comptes budgétaires ordinaire et extraordinaire 2016 pour fixer la situation budgétaire réelle au 1er janvier de l'exercice 2017. Les chiffres sont repris dans le tableau du rapport du Conseil Communal. Le nouveau résultat est :*

Articles budgétaires	Libellés	Prévu au budget initial 2017 (sur base du résultat de la dernière modification budgétaire approuvée de 2016)	Modification budgétaire n°1 de 2017	Nouveau résultat après M.B. 1 de 2017 (résultat des comptes budgétaires 2016 = boni/mali au 01/01/2017)
000/951-01.2017 (recette)	Boni des exercices antérieurs	4.205.576,22 €	+ 1.149.527,94 €	<u>+ 5.355.104,16 €uros</u>



ordinaire)				
000/952-51.2017 (recette extraordinaire)	Boni du service extraordinaire	6.628.282,36 €	- 4.617.954,78 €	<u>+ 2.010.327,58 Euros</u>

### **Au Service ordinaire**

#### Recettes

Article 021/466-01 : Fonds des Communes. Dotation générale. Lors de l'examen des budgets 2017, les services de la Tutelle ont souhaité que cette dotation soit réduite au montant de 7.259.149,00 Euros, tel qu'il est indiqué dans la lettre du S.P.W. du 24.08.2016, qui tient compte d'une diminution de notre dotation selon un mécanisme identique à celui de 2016, alors que l'on sait pertinemment bien que cette diminution (mesure d'économie) du Fonds des Communes n'est plus à l'ordre du jour pour 2017. Cette recette sera sans doute revue à la hausse lors de la modification budgétaire n°2 de 2017 ...

Article 04020/465-48 : Compensation de l'exonération du précompte immobilier – Plan Marshall – Complément régional. Sur base de la lettre du S.P.W. du 28.12.2016, le montant inscrit au budget initial 2017 peut être porté à 425.013,35 Euros, soit une recette supplémentaire de 100.513,37 Euros.

#### Dépenses

Article 35101/435-01 : Dotation communale pour la Zone de Secours « Hainaut Ouest ». En l'absence de renseignement, un forfait de 700.000 Euros avait été inscrit au budget communal initial de 2017. Sur base de l'arrêté du Gouverneur, ce forfait est remplacé par le montant de 682.158,74 Euros. Depuis le 01.01.2015, date d'entrée en vigueur de la réforme de la Sécurité civile, ces dotations communales annuelles ont évolué comme suit :

- 2015 : 547.309,55 Euros, soit 30,21 Euros/habitant ;
- 2016 : 636.134,18 Euros, soit 35,17 Euros/habitant ;
- 2017 : 682.158,74 Euros, soit 37,69 Euros/habitant.

Article 35155/435-01 : Dotation communale supplémentaire de 85.000 Euros pour la Zone de Secours « Hainaut Ouest » (rétrocession subside provincial). Ce subside sera effectivement versé par la Province à la Commune mais ne devra plus être « rétrocédé » à la Zone de Secours.

Article 72204/12406 : Prestations techniques de tiers sur projet informatique « Connectivité interne » école communale : inscription d'une dépense de 50.000 Euros pour les implantations de Comines et de Warneton. Par lettres du 12 décembre 2016, le Gouvernement Wallon octroie un subside en capital total maximal de 23.800 Euros pour la mise en place et/ou l'amélioration de réseaux informatiques internes de ces implantations.

### **Service extraordinaire**

Outre l'incorporation des résultats du compte budgétaire extraordinaire 2016, quelques fiches de travaux et d'investissements extraordinaires en cours ont été passées en revue afin de veiller au respect de l'équilibre constant entre les dépenses effectivement engagées et les voies et moyens envisagés (droits constatés sur subsides à recevoir, prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire, emprunt communal ou emprunt part Région Wallonne).

De plus, deux nouveaux projets extraordinaires – non repris au budget initial extraordinaire 2017 – ont été créés :

- Projet n°20170037 : un crédit de 150.000,00 Euros a été prévu à l'article 423/732-60.2017 pour l'acquisition et l'installation de la signalisation lumineuse près des écoles (il s'agira d'installer 24 panneaux « zone 30 » de type LED alimentés par des cellules photovoltaïques). Cette dépense sera financée par un subside en capital

de la Région Wallonne, d'un montant de 99.359,10 €uros, le solde étant fourni par un prélèvement de 50.640,90 €uros sur le fonds de réserve extraordinaire ;

- *Projet n°20170038 : Rénovation de la MJC, pour un montant total de 2.750.000 €uros, financée par un emprunt à contracter à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'un montant de 1.925.000 €uros. Le solde, à charge de la Ville, fera l'objet d'un emprunt communal. Ce projet extraordinaire avait déjà fait l'objet d'une inscription budgétaire en 2016 via la modification budgétaire n°2 (Projet n°20160041) étant donné la réception, courant novembre 2016, en nos bureaux, de la « promesse de subside » mais étant donné qu'aucune inscription budgétaire n'a pu être enregistrée en 2016, un nouveau projet doit être créé en 2017.*

*Sur instructions du Collège Echevinal et en accord avec les responsables locaux, le projet extraordinaire 20170022 (Subside exceptionnel de 120.000 €uros à l'Eglise Protestante de Comines-Warneton, pour rénovation de bâtiments) est abandonné. ».*

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, s'interroge sur l'abandon du projet de rénovation des bâtiments de l'Eglise Protestante et précise que les membres du groupe MR s'abstiendront sur le vote de ces projets de modifications budgétaires.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que le nombre de fidèles est extrêmement réduit et que les lieux de culte de l'Eglise sont dans un bon état général.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 16 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Philippe MOUTON, Stéphane DEJONGHE, Madame Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Monsieur Alain DEBRUYNE, Conseillers Communaux, et 6 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

**8<sup>e</sup> objet : Finances communales Redevances communales. Redevances liées aux cimetières. Décision.**

Madame la Présidente propose au Conseil d'examiner le projet de règlement-redevances liées aux cimetières.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Cimetières dans ses attributions, précise qu'il résulte de contacts avec l'autorité de tutelle que certains tarifs initialement proposés doivent faire l'objet d'adaptations et suggère au Conseil de reporter à une séance ultérieure le vote de ce point. Entre-temps, il propose de soumettre à nouveau cet objet à l'avis de la Commission des Cimetières.

Cet objet est tenu en délibéré. Il sera réinscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil Communal.

**9<sup>e</sup> objet : Finances communales. Redevances communales. Redevances relatives à la délivrance de renseignements et documents en matière d'environnement, d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Décision.**

Madame la Présidente propose au Conseil d'adopter un règlement-redevances relatives à la délivrance de renseignements et documents en matière d'environnement, d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Elle précise que ce projet de règlement a été examiné en détail lors de la Commission Communale des Finances en séance du 19.04.2017.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, attire l'attention des membres de la présente assemblée sur la nécessité de prévoir un accueil confortable pour les administrés amenés à consulter des dossiers de ce type et estime, au vu du travail requis (affichages, ...), corrects les prix proposés. Il signale qu'une enquête publique a été ouverte ce jour pour le 2<sup>nd</sup> frigo au nom de la S.A. CL Warneton, soit un gros projet, s'interroge sur la tenue ou pas d'une étude d'incidences et précise que la C.C.A.T.M. de demain sera amenée à émettre un avis sur ce dossier dont l'intitulé lui semble quelque peu « mystérieux ».

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, précise que les tarifs ont été proposés par les services administratifs en fonction de la pratique et en vue de l'entrée en vigueur, notamment, du Code du Développement Territorial (« CoDT ») et la C.C.A.T.M. se réunit selon un calendrier préfixé le dernier mardi du mois.

Madame la Présidente précise qu'il s'agit d'une ouverture d'une enquête publique et qu'aucun avis n'a été émis ce jour sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 21 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Madame Chantal BERTOUILLE et Monsieur Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mesdames Alice LEEUWERCK, Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, André GOBEYN, Madame Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Eric DEVOS, Patrick DOMICENT, Mesdames Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Fabienne COPPIN et Monsieur Alain DEBRUYNE, Conseillers Communaux, et 1 abstention, celle de Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, la résolution suivante :

Voir annexe.

**10<sup>e</sup> objet : Acquisition et installation de signalisation lumineuse variable « zone 30 » aux abords des écoles sur voiries communales. Marché public de fournitures. Projet, cahier spécial des charges, devis et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.**

Après avoir entendu les explications complémentaires de Madame la Présidente sur l'interpellation des services du Service Public de Wallonie pour ce qui concerne les établissements d'enseignement situés le long de voiries régionales et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite savoir comment se déroule l'examen des offres dans une procédure de marchés. Il précise qu'une entreprise locale s'étonne du fait que selon elle, la même entreprise est à chaque fois désignée adjudicataire d'un marché et émet une crainte/un doute sur le sujet.

Madame la Présidente précise que l'examen d'offres se fait par les services administratifs dans le respect des dispositions réglementaires et que le Collège Echevinal se positionne sur cette base.

Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, évoque un problème de listing d'entreprises, qui vient d'être récemment résolu.

**11<sup>e</sup> objet : Zone de Secours de Wallonie Picarde. Approbation de la dotation communale 2017 sur base de l'Arrêté de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut du 08.12.2016 fixant, au montant de 682.158,74 Euros, la dotation communale 2017 de Comines-Warneton à verser à la Zone de Secours. Décision.**

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le montant de la dotation communale à la Zone de Secours « Hainaut Ouest » telle que fixée par arrêté de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut du 08.12.2016 au montant de 682.158,74 €uros.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, souhaite connaître l'état d'avancement du paiement des loyers dus à la Ville par la Zone de Secours pour l'occupation des arsenaux.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, précise qu'il s'agit d'une somme de l'ordre de 120.000 € et propose de prévoir la faculté pour la Ville de verser la dotation à la Zone déduction faite du montant de ces loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**12<sup>e</sup> objet : Commission Communale des Finances. Remplacement de Monsieur David KYRIAKIDIS. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**13<sup>e</sup> objet : Commission Communale de l'Accueil (C.C.A.). Remplacement de Monsieur David KYRIAKIDIS et de Madame Séverine PITELJON. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**14<sup>e</sup> objet : Intercommunale I.E.G.. Assemblées générales. Remplacement de Monsieur David KYRIAKIDIS. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**15<sup>e</sup> objet : Intercommunale IMIO. Assemblées générales. Remplacement de Monsieur David KYRIAKIDIS. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**16<sup>e</sup> objet : Intercommunale IFIGA. Conseil d'Administration. Remplacement de Monsieur David KYRIAKIDIS. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**17<sup>e</sup> objet : Commission Communale des Finances. Remplacement de Monsieur David WERQUIN en qualité de membre suppléant. Décision.**

Madame la Présidente propose au Conseil de procéder au remplacement de Monsieur David WERQUIN, Conseiller Communal démissionnaire du groupe politique PS-ECOLO, en qualité de membre suppléant de la Commission Communale des Finances et ce, en exécution des dispositions des articles 55 à 59 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, précise que pour être membre d'une Commission Communale, la qualité de membre du Conseil est requise, qu'il se propose dès lors, au vu du nombre restreint de possibilités, comme membre suppléant, mais que si cela était possible, il confierait ce mandat à une autre personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**18<sup>e</sup> objet : Intercommunale Gaselwest. Assemblée générale annuelle du 23.06.2017. Approbation des modifications statutaires et des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.**

Après avoir entendu les explications de Madame la Présidente et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite savoir de Madame la Présidente quand une prochaine réunion du Comité exécutif (Escout-Lys) de la S.W.D.E. est prévue.

Madame la Présidente précise qu'une réunion est prochainement programmée.

**19<sup>e</sup> objet : Biens immobiliers. Permis de lotir n°311 rue Chanoine Camerlynck à Comines. Cession de la voirie. Acceptation. Délégation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**20<sup>e</sup> objet : Régie communale ordinaire Agence de Développement Local (A.D.L.). Comptes de la régie. Etat des recettes et dépenses et rapport sur la gestion de l'exercice comptable 2016. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**21<sup>e</sup> objet : Régie communale ordinaire Agence de Développement Local (A.D.L.). Rapport d'activités 2016. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**22<sup>e</sup> objet : Personnel communal. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport d'activités pour l'année 2016. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**23<sup>e</sup> objet : Personnel communal. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport financier « Article 18 » pour l'année 2016. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**24<sup>e</sup> objet : Personnel communal. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport financier pour l'année 2016. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

-----

**QUESTIONS-REPOSES**

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, souhaite savoir pourquoi il n'a pas, de même que Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, été invité à la récente réunion de la « coupole touristique ». Il estime que cette situation est anormale - parce que contraire aux engagements pris - et précise que le problème essentiel sous-jacent porte sur le défaut d'entente entre les membres du personnel des différents partenaires touristiques locaux.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que cette réunion (groupe de travail) - qui a eu lieu le 15.03.2017 - rassemblait les Présidents des associations et leur personnel propre, avait, notamment, pour objectif de favoriser le dialogue et rappelle que l'Echevin ayant le Tourisme dans ses attributions est Monsieur Luc DE GEEST.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ces informations et de les classer au dossier ad hoc.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21.20 heures.

Le Secrétaire,

La Présidente,

C. VANYSACKER.

M.-E. DESBUQUOIT.